

# Une activité, un négoce

Sous l'Ancien Régime, la Provence et le Comtat Venaissin sont réputés pour leurs marchands spécialisés dans les "mégeries" de ruches et la vente de miels

## Une production essentielle

L'activité des abeilles produisait deux denrées indispensables alors : le miel, un des principaux produits sucrés, et la cire, utilisée pour l'éclairage (usage liturgique principalement), tous deux également omniprésents pour un usage médical. Hyacinthe Chobaut a relevé aux cours de ses recherches dans les registres de notaires de multiples exemples. Les très nombreux contrats de baux ou « don à demi-creys » attestent tous de l'importante activité liée au commerce des abeilles, du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. Tout un vocabulaire se révèle : on y parle de souches d'abeilles ou de pieds (*pedes apium*), de *bruscs* ou *soccas* pleines d'abeilles (ruches). Les baux peuvent porter sur une dizaine de ruches, mais il n'est pas rare que certaines institutions religieuses en possèdent un nombre plus important. Par exemple le collège des Jésuites d'Avignon qui baille à rente 38 pieds de mouches à miel, au terroir de Villes, pour 6 ans (9 avril 1597) (3 E 49/99, fol. 27).

À la fin du bail (de 2 ans, 3 ans, souvent 6 ans), le *creys* sera partagé par moitié. La région d'Apt, Sault et le pays de Carpentras sont particulièrement bien représentés dans les relevés de Chobaut.

Selon Mistral (*Trésor du Félibrige*), "les abeilles vendues portent malheur ; on ne doit s'en procurer ou s'en défaire qu'en les troquant en nature contre une autre marchandise, d'après la croyance populaire". Cette croyance ne s'appliquait sans doute pas sous l'Ancien Régime car, à l'instar d'autres biens, les transactions relatives à la vente de ruches, pleines (*apium vivos*) ou vides existent bien dans les registres de notaires, comme en témoignent les relevés de Hyacinthe Chobaut.



Bail à demi-croît à Villars : Michel Clément, de Villars, baille à Toussaint Gabriel, ménager dudit lieu, 10 pieds de ruches de mouches à miel pour 2 ans. A la fin, le bailleur reprendra sur le total 60 livres, prix des mouches à miel, et le restant sera également partagé, 18 janvier 1727 (AD Vaucluse 3 E 3/73, fol. 5v-6)



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes  
84000 AVIGNON